

MARENNES

le pays de l'huître

www.marennes.fr

en direct

Bulletin d'information municipal n°22 - décembre 2010

édito

Monsieur le maire,
Madame Edmond Rieu,
doyenne de la commune
et Monsieur Robert Gillet,
doyen de la commune,
lors du repas des aînés



Chères Marennaïses,
Chers Marennaïses,

Notre habituel repas des aînés organisé ce 1^{er} décembre nous rappelle à quel point la solidarité constitue un des axes essentiels de l'action municipale. C'est à cette tâche que se consacre le centre communal d'action sociale (CCAS) de notre commune auquel le dossier du mois est consacré. Vous y découvrirez que son champ d'intervention ne se résume pas aux aides ponctuelles en faveur des moins aisés, mais s'étend à de nombreux autres domaines tels que l'animation d'ateliers ou l'instruction du revenu de solidarité active (RSA). La politique de solidarité que la commune met en place peut ainsi, dans des situations délicates, servir chaque administré. Tous un jour, nous pouvons avoir besoin du CCAS. C'est pourquoi nous avons souhaité vous en faire une présentation complète dans ce bulletin.

Vous trouverez également dans ce numéro, un aperçu des différentes manifestations culturelles de qualité que la commune vous propose dans les domaines les plus variés. Des nouveaux équipements du cinéma aux tapisseries d'Aubusson exposées dans la galerie municipale rue Le Terme en passant par les concerts de musiques actuelles en direction de la jeunesse, autant d'occasions de se divertir et de s'ouvrir à l'autre.

Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, en vous rappelant que le meilleur moyen de soutenir notre profession ostréicole est de mettre sur toutes les tables, pendant les fêtes et au-delà, l'huître Marennes-Oléron à laquelle nous devons tant.

A tous, je vous souhaite un très joyeux Noël à Marennes !

Flavie République
Mickaël Vallet

LA LITTÉRATURE

■ Les belles étrangères

Au milieu d'étapes plus prestigieuses les unes que les autres (Lyon, Paris, Toulouse ou Marseille), la médiathèque de Marennes a accueilli, le 18 octobre dernier, une escale des rencontres littéraires Les Belles étrangères. Organisées par le Centre national du livre pour le Ministère de la culture et de la communication depuis 1987, Les Belles Étrangères favorisent la découverte de littératures étrangères ou d'auteurs encore peu connus en France. Le principe repose sur l'invitation, en novembre de chaque année, d'un groupe d'écrivains d'un même pays ou d'une même aire linguistique, et l'organisation d'une série de rencontres dans toute la France, avec des librairies, des bibliothèques, des universités et des associations culturelles partenaires des Belles Étrangères. Pour cette édition 2010, le Centre national du livre a invité douze écrivains de Colombie représentant tous les genres littéraires : roman, nouvelles, poésie, essais, BD. La médiathèque de Marennes a ainsi eu l'opportunité d'accueillir une nouvelle fois ces rencontres. C'est l'auteur et historien Gonzalo Sanchez qui s'est rendu à Marennes le 18 novembre dernier. Connu pour ses recherches novatrices et ses nombreux travaux, il est considéré comme le grand spécialiste de l'histoire du 20^{ème} siècle colombien. Il est également l'un des intellectuels les plus prestigieux de Colombie. Les Marennaïses présents ont ainsi eu la chance de rencontrer ce célèbre auteur et la rencontre leur a sûrement donné envie de revenir dès l'année prochaine pour de nouvelles «belles étrangères».

Gonzalo Sanchez, à la médiathèque

LA CULTURE au centre de Marennes

■ La 3D et le numérique bientôt au cinéma l'Estran

Lors de sa séance en date du 17 novembre dernier, le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'un système de projection numérique ainsi que d'un système de visionnage 3D pour le cinéma l'Estran. Ce matériel, dont le coût s'élève à près de 110 000 euros, devrait être installé pour février-début mars. Cet équipement moderne fera du cinéma l'Estran un des cinémas les plus en pointe dans notre région, en termes de technologie de diffusion de films. Il permettra de projeter tous les films, quels qu'ils soient, avec une qualité d'image optimale. Par ailleurs, le système de visionnage 3D (avec les lunettes 3D) rendra la projection de certains films plus attractive comme par exemple le film «Avatar».

Même si l'installation du matériel numérique et 3D ne sera

effective que dans 3 mois, il est rappelé aux fidèles spectateurs comme aux spectateurs occasionnels que Marennes dispose d'une salle de cinéma de très grande qualité, labellisée salle «d'art et essai». Gérée par l'association Local (qui gère également le cinéma Eldorado de Saint Pierre d'Oléron) dans le cadre d'une délégation de service public, elle offre au public une programmation riche et variée, avec des films présentés en sortie nationale. Alors, n'hésitez pas, tous au cinéma ! Vous serez assurés de partager un moment de convivialité et d'échanges.

LE CINÉMA

LES ARTS PLASTIQUES

■ Des tapisseries d'Aubusson



Michel Moine, Maire d'Aubusson, Jacques Cinquin, Jacques Moutarde et Mickaël Vallet

L'exposition qui s'est tenue depuis le 21 novembre dernier mettant à l'honneur les tapisseries d'Aubusson, d'après les cartons de Jacques Cinquin a rassemblé de très nombreuses personnes. La démonstration de tissage de tapisserie, réalisée dans la salle d'exposition, a constitué une plus-value d'importance et a permis de montrer à tous les visiteurs de la galerie la précision et la minutie nécessaires à la confection (originale) d'une tapisserie d'Aubusson.

Cette exposition qui ravit à la fois les amateurs de tapisseries mais aussi les amateurs de cirque est sans nul doute une réussite au regard du nombre très important venu découvrir ces œuvres uniques (pour la plupart).

Jacques Cinquin est un artiste aux talents multiples, allant du simple croquis à la confection d'incroyables pièces de tapisserie. Il a notamment été l'un des maîtres d'atelier de l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs d'Aubusson. On pourrait dire que Jacques Cinquin a deux amours, le dessin (et la tapisserie) et le cirque. Il est l'un des piliers de la création du Cirque de Monte-Carlo à la renommée internationale. Tout comme ses œuvres, car Jacques Cinquin a voyagé un peu partout dans le monde, de New York à Londres, emportant avec lui son enthousiasme, son humour et sa simplicité qui le rendent si sympathique et si attachant.

LA MUSIQUE

■ Plus de son à Marennes

L'association « plus 2 son » a organisé, le 20 novembre dernier un concert au centre d'animation et de loisirs qui a attiré plus de 200 personnes.

Ce concert qui rassemblait à la fois des groupes locaux et des groupes d'autres départements a connu un réel succès. Une organisation millimétrée, des groupes de qualité et une ambiance bon enfant : voici les ingrédients qui ont fait de cette soirée un moment très sympathique.

L'association « plus 2 son » est née du constat du manque flagrant d'offre de concerts amateurs et professionnels sur le pays Marennes Oléron, surtout, hors-saison. Ce manque se fait ressentir de plus en plus via l'actualité musicale grandissante, française et internationale. Il lui est apparu indispensable de pallier ce manque évident en proposant, à la population locale des événements culturels tels que des concerts de musiques actuelles d'envergure régionale, nationale et même internationale.

Il convient de souligner le soutien de la commune dans l'organisation de ce concert, en permettant à l'association de programmer une soirée dédiée aux musiques actuelles. Cette première pierre prouve bien le rôle important que la commune entend jouer, au sein du Pays Marennes-Oléron, dans le développement de la culture sous toutes ses formes.

Compte-rendu des conseils municipaux

Conseil municipal du 17 novembre 2010

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Pierre DAZA qui nous a quittés il y a une dizaine de jours. Il souligne la simplicité, la discrétion et la pudeur que les conseillers municipaux ont pu apprécier au contact de Monsieur DAZA. Une pensée particulière va à sa famille et à ses proches.

Absents :Valérie BOUCHARD, Mariane LUQUÉ

Absents ayant donné pouvoir : Claude BALLOTEAU, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Bruno SAMZUN

Madame Nathalie AKERMANN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la réunion du 19 octobre dernier au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

• EQUIPEMENTS CULTURELS

A l'unanimité,

- Il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec Médiatechniques SARL de Egletons pour la fourniture et l'installation d'un système de projection numérique au cinéma L'Estran pour le coût de 109 756,92 € TTC.

Monsieur le maire rappelle que cette opération est inscrite au budget. Il souligne que cette question est examinée seulement maintenant car le CNC n'a présenté les modalités de financement que tardivement.

Monsieur PELLACOEUR note que la commune va solliciter une subvention du Conseil général. Il informe que le Conseil général n'a jamais accordé une subvention pour ce type d'opération sauf s'il s'agit d'un cinéma classé art et essai.

Monsieur le maire confirme justement que le cinéma L'Estran est classé au titre des cinémas art et essai, tout comme celui de Saint-Pierre-d'Oléron.

Monsieur le directeur général des services informe que, suite aux échanges téléphoniques qu'il a eus avec les services du Conseil général, il a appris que des crédits devraient être inscrits dans le budget 2011 du Conseil général pour accorder des subventions aux collectivités qui vont acquérir des projecteurs numériques, le montant de la subvention devant être de l'ordre de 20 % du coût HT de l'équipement.

Monsieur PELLACOEUR dit ne pas être au courant de cette inscription de crédits dans le budget.

- Il est sollicité une subvention du Conseil général pour l'acquisition et l'installation d'un système de projection numérique au cinéma L'Estran dont le coût total s'élève à 109 756,92 € TTC.

Monsieur DESHAYES fait observer que la commune sollicite à chaque fois une subvention à ses différents partenaires : Conseil général, Conseil régional, Etat, Europe.

Monsieur PELLACOEUR informe qu'il s'abstient pour cette demande de subvention car il ne sait pas si le Conseil général va accorder une subvention.

Monsieur le maire espère que M. PELLACOEUR n'oubliera pas de voter favorablement la demande de subvention quand cette question sera examinée par le Conseil général, car on sait que parfois une décision se joue à une voix près au Conseil général de Charente-Maritime.

- A l'unanimité, il est sollicité pour l'acquisition et l'installation du système de projection numérique :

- une subvention du Conseil régional ;
- une subvention du CNC.

• TRAVAUX

A l'unanimité,

- Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer avec l'Entreprise EURO-VIA pour des travaux de pose de dalles de caniveaux rue Garesché pour le coût de 4 739,00 € HT soit 5 667,96 € TTC.

Monsieur GRANDILLON demande dans quel sens va la pente dans cette rue.

Monsieur MOINET souligne qu'une grande partie de la pente va vers l'église. En réalisant, il y a quelques mois, les travaux dans cette rue Garesché, en agrandissant les trottoirs, la largeur de la voie a été réduite. L'effet de pente présent avant les travaux a été comblé pour partie. Bien que le projet ait été réalisé correctement, il y a aujourd'hui un problème de stagnation de l'eau liée à la qualité du matériau utilisé, c'est-à-dire l'enrobé coulé à froid qui retient l'eau.

Monsieur GRANDILLON pense que le caniveau doit être plus profond pour permettre l'écoulement de l'eau.

Monsieur MOINET souligne que ce n'est pas nécessaire. Il faut mettre un matériau plus lisse que l'enrobé coulé à froid. Même avec une faible pente, il y aura, dans ce cas, un écoulement des eaux. C'est pourquoi un caniveau va être mis à la place de l'enrobé coulé à froid.

Monsieur GRANDILLON fait observer que ça a été une erreur, dès le départ, de mettre de l'enrobé jusqu'au trottoir.

Monsieur MOINET souligne que la mise en œuvre d'enrobé coulé à froid a déjà été réalisée ailleurs. Dans la rue Garesché, cela n'a pas fonctionné comme la commune l'aurait souhaité et c'est pour cela que la commune procède à un réajustement.

Monsieur GRANDILLON note que dans cette rue, il y a des trottoirs blancs d'un côté, en bitume de l'autre côté. Il aurait fallu faire des caniveaux des deux côtés, pour des raisons esthétiques. Il ne comprend pas pourquoi les travaux n'ont pas été faits en totalité des deux côtés de la rue et sur toute sa longueur.

Monsieur MOINET répond que c'est pour une question de coût, le projet réalisé ne représentant que 8 à 10 % de ce qu'aurait coûté un projet de réfection complète de la rue. Toutefois, les travaux réalisés semblent satisfaire les usagers qui empruntent cette rue. La commune a donc fait le choix de faire un projet moins esthétique mais dix fois moins cher qu'un projet lourd et surtout dix fois plus sécurisant que ce qui existait avant.

Monsieur GRANDILLON regrette que ces travaux n'aient pas été plus importants.

Monsieur le maire souligne que des travaux de voirie lourds ont été réalisés dans d'autres rues de la commune. Pour la rue Garesché, la commune s'est fixé comme priorité la mobilité et la sécurité. Il ne s'agissait pas de faire de la rénovation urbaine. Il s'agissait avant tout d'élargir les trottoirs sur un côté de la rue. Il souligne que l'enrobé coulé à froid qui a été mis en œuvre dans de nombreuses rues donne toute satisfaction.

Monsieur GRANDILLON demande si un projet global de réfection de la rue Garesché a été élaboré avant les travaux pour savoir si la commune pouvait ou non financer un tel projet global.

Monsieur le maire précise que la commune a bien évidemment étudié le coût d'un tel projet de réfection complète de la rue.

Monsieur GRANDILLON demande combien coûterait un tel projet.

Monsieur le maire rappelle ce qu'a dit Monsieur MOINET, à savoir qu'un projet global coûterait dix fois plus que les travaux réalisés.

Monsieur le maire souligne que la dégradation de la rue Garesché ne permettait pas d'attendre la réalisation de travaux lourds. La commune a essayé de trouver une solution d'attente qui satisfasse les riverains.

Madame LELOUP fait observer que les riverains sont très satisfaits de ce qui a été réalisé. Avant les travaux, il était très difficile d'emprunter la rue. Aujourd'hui, les personnes âgées ainsi que les mamans avec une poussette se sentent en sécurité.

Monsieur GRANDILLON ne remet pas en cause ce qui a été fait. Il reproche plutôt le côté esthétique du projet.

Monsieur le maire insiste sur la nécessité de réaliser des projets sans attendre la possibilité de financer des travaux lourds. Il y a beaucoup de projets à réaliser pour améliorer et renforcer la sécurité. Les travaux de rénovation urbaine coûtent chers. Vont être réalisés dans ce cadre la rue Dubois Meynardie, la rue de l'Estran. La commune ne peut toutefois tout passer sur la rénovation urbaine. Après avoir réalisé tout ce qui est prévu, la commune se posera la question de savoir si elle a la possibilité financièrement de faire d'autres opérations de rénovation urbaine. Il souligne que si la commune procède à la réfection complète de la rue Garesché, elle devra dans le même temps procéder à la réfection complète de la place Gallieni et de la rue de Gaulle.

- Il est sollicité l'aide de l'Etat pour les travaux de renforcement de la digue sur la partie sud de Marennes Plage réalisés suite à la tempête Xynthia et dont le coût s'élève à 12 565,00 € HT.

Monsieur PELLACOEUR souligne que Marennes a été la première commune à être aidée

par l'Etat. Les services de l'Etat avaient dit que l'Etat n'aiderait plus la commune.

Monsieur le maire rappelle que Monsieur DESHAYES a fait un point sur les travaux dans le cadre du plan digue au cours de la réunion du conseil municipal du 14 septembre dernier.

L'étude faite par le bureau d'études SOGREAH, à la demande de l'Etat, a été présentée par les services de l'Etat, il y a quelques semaines, aux différentes communes littorales, cette étude ayant pour but de garder la mémoire de la tempête Xynthia. Une autre réunion est prévue vendredi prochain, afin de présenter le plan digue. Il rappelle qu'il convient de ne pas confondre les trois niveaux du plan digue.

> niveau 1 : il s'agit des travaux d'urgence qui ont été réalisés juste après la tempête, l'Etat ayant souhaité mettre en œuvre les moyens pour faire face aux grandes marées qui devaient avoir lieu ;

> niveau 2 : il s'agit des travaux destinés à faire face aux atteintes aux biens et aux personnes avant et pendant l'hiver. Le niveau 2 est en cours. Dans cette phase 2, des travaux de réfection de la digue de Badauge ont été réalisés ;

> niveau 3 : la réfection pérenne des ouvrages sera réalisée lorsque le niveau des risques et d'aléas aura été défini par l'Etat. Ce niveau d'aléas sera donné au début de l'année prochaine.

La commune est obligée d'attendre cette définition du niveau d'aléas pour réaliser les travaux qu'elle envisage de faire à Marennes Plage. En effet, la commune n'a pas été autorisée à faire ce qu'elle voulait. Il informe que 500 millions d'euros ont été prévus par l'Etat pour la réalisation des travaux dans le cadre du plan digue 3 sur toute la France. Il souligne que les différents travaux à réaliser à Marennes Plage ont des maîtres d'ouvrage différents : Conseil général, Etat, commune. Il serait préférable qu'il y ait un seul maître d'ouvrage.

Il ne peut en dire plus, compte tenu du fait que cela ne dépend pas du maire de la commune. Il souligne qu'en l'état actuel des choses, l'état du cordon dunaire doit permettre de passer l'hiver sans difficulté. En effet, le cordon, tel qu'il a été refait par le Génie militaire, n'a pas été attaqué en son cœur par les grandes marées de ces dernières semaines.

Monsieur le maire informe par ailleurs qu'une réflexion est actuellement menée par diverses collectivités concernées sur la question des syndicats de marais. En effet, il y a un problème d'entretien des marais aussi bien dans le marais de la Seudre que dans le marais de Brouage. Aussi, la création d'un syndicat mixte est-elle à l'étude au niveau de la communauté de communes. Le syndicat mixte aurait pour mission d'impulser des actions d'ingénierie et de mener des actions d'entretien des marais, en partenariat avec les syndicats de propriétaires.

Monsieur MONBEIG demande s'il y a du nouveau sur la partie nord de Marennes Plage. Monsieur le maire rappelle ce qu'il vient de dire. Il y a plusieurs interlocuteurs concernés par cette partie nord. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement doit notamment être consultée, compte tenu de l'existence de la ZNIEFF. Il est nécessaire d'attendre le niveau d'aléas. Il souligne combien les élus doivent jouer le rôle de tampon entre les services de l'Etat, qui tardent à prendre leurs décisions, et les riverains, qui demandent que des mesures soient prises. Il a exprimé cette difficulté au représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer lors de la réunion de présentation de l'étude SOGREAH à Marennes, il y a plusieurs semaines.

Monsieur GRANDILLON se pose la question de savoir s'il est préférable de faire provisoirement quelque chose pour protéger les habitations ou d'attendre que le mal soit fait et de devoir rembourser de façon plus importante les administrés.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'a pas le droit d'intervenir sans l'accord de l'Etat et que, précisément, les interventions de niveau 1 (mars 2010) et de niveau 2 (septembre 2010) visent à protéger les personnes et les biens cet hiver.

Monsieur GRANDILLON souligne que le projet de mise en place de gabions avait été accepté par l'Etat. Or, aujourd'hui, rien n'est fait.

Monsieur MONBEIG estime que cela est logique car il y a eu, entre temps, la tempête Xynthia.

Monsieur PELLACOEUR pense qu'il faut des lois.

Monsieur le maire note que ce n'est pas la commune qui va refaire la constitution ou les lois. La question soumise à l'ordre du jour est uniquement de solliciter l'aide de l'Etat.

- Il est sollicité l'aide du Conseil général, du Conseil régional et de l'Etat pour les travaux de réfection du réseau d'éclairage public à Marennes Plage, suite à la tempête Xynthia, dont le coût s'élève à 6 369,73 € HT.

Monsieur MONBEIG demande si la commune va en profiter pour mettre du matériel d'éclairage étanche.

Monsieur MOINET précise que si le matériel est toujours étanche, il ne résiste toutefois pas à la submersion. Dans le domaine de l'éclairage public, ce type de matériel n'existe pas.

• FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec la Société SATAS de Clichy pour la location, pendant une durée de cinq ans, d'une balance postale et d'une machine à affranchir pour le coût de 980,07 € TTC par an.

• EQUIPEMENTS PUBLICS

- Il est sollicité, pour la création de la maison des initiatives et des services, dont le coût total s'élève à 1 850 000,00 € HT (travaux et acquisition du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne) :

- une subvention de l'Etat au titre du FNADT ;

Monsieur le maire rappelle que la subvention FNADT a déjà été accordée au Pays Marennes Oléron à la seule condition que les frais d'études soient engagés avant la fin de l'année 2010. Entre temps, l'Etat a rajouté une deuxième condition, à savoir que le permis de construire soit délivré avant la fin 2010. C'est ce qui explique l'engagement des frais de maîtrise d'œuvre.

- une subvention au titre du programme Leader 2007/2013 ;

Monsieur le maire rappelle que la demande de subvention a été présentée en opportunité au GAL du Pays Marennes Oléron qui l'a acceptée. Elle va désormais être présentée au comité de programmation le 2 décembre prochain.

- une subvention du Conseil général et du Conseil régional est sollicitée.

Monsieur le maire demande à Monsieur PELLACOEUR, en tant que conseiller général, d'être attentif à la demande de subvention faite par la commune au Conseil général.

Monsieur PELLACOEUR informe que cette demande est à l'étude.

Monsieur le maire informe qu'un point sera fait au prochain conseil municipal.

Monsieur GRANDILLON fait observer que la décision de créer cette maison des initiatives et des services devra être décidée par le conseil municipal. Si la commune refuse, le projet ne se fera pas sur son territoire.

Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Monsieur GRANDILLON demande si l'acquisition du mobilier a été prévue.

Monsieur le maire répond que cette acquisition de mobilier n'a pas été prévue dans le coût global de l'opération. On ne sait pas encore qui procédera à cette acquisition. Quoi qu'il en soit, diverses demandes de subvention seront sollicitées pour le mobilier. On ne sait pas, à ce jour, si chaque intervenant dans cette structure paiera son propre mobilier ou s'il sera procédé à un achat groupé de mobilier. Dès le départ de ce projet, il avait été dit que le mobilier ferait l'objet d'une opération distincte de la réalisation proprement dite de la maison des initiatives et des services.

Monsieur GRANDILLON fait référence à la réponse faite par le maire à Monsieur MONBEIG dans Le Littoral au sujet de cette maison des initiatives et des services. Il ne sait pas qui a raison, qui a tort entre le maire et Monsieur MONBEIG. Il se souvient de la présentation du projet faite au conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont été conviés à la présentation du projet et ont avec satisfaction que Monsieur GRANDILLON a participé à cette réunion de présentation du projet. Il précise que la réalisation de cette maison des initiatives et des services, qui doit être la tête de réseau, ne constitue qu'une partie du projet global. D'autres dossiers ont été déposés par Saint-Georges d'Oléron, Le Château d'Oléron et Saint-Sornin pour accueillir des relais thématiques. Les communes seront sollicitées pour ces relais.

• ACQUISITIONS FONCIERES

A l'unanimité, il est procédé à l'acquisition des parcelles cadastrées section AX n° 118, 122 et 124, d'une superficie de 260 m2, sises au lieu-dit "La Marquina", en zone UB, et appartenant à Monsieur Bernard BEGUE, pour le prix de 10,50 € le mètre carré hors frais.

Monsieur GRANDILLON souligne que cette acquisition n'avait pu être effectuée il y a quelques années, le changement de zonage des parcelles étant nécessaire.

Monsieur le maire précise que le zonage des parcelles n'a pas été modifié.

• COMPTABILITE - FINANCES

A l'unanimité,

Il est admis en non valeur la taxe irrécouvrable d'un montant de 28,80 € correspondant à une redevance funéraire pour l'année 2009.

- Il est amorti, de façon linéaire, les biens récemment acquis par la commune pour un montant total de 1 918,27 € TTC, selon des durées différentes.

- Il est procédé, en dépenses d'investissement, aux virements de crédits suivants :
 - 1 300,00 € de l'article 2112 - sans opération, à l'article 1641 - emprunt
 - 10 000,00 € de l'article 2112 - sans opération, à l'article 2315 - opération

109, voirie communale

Monsieur GRANDILLON demande à quoi vont servir les 10 000,00 €.

Monsieur le directeur général de services précise que ces 10 000,00 € vont permettre de supporter les travaux rue Garesché que le conseil municipal vient d'accepter pour le montant de 5 647,96 € TTC, le reste devant permettre de faire face à divers petits travaux qu'il serait nécessaires de réaliser cet hiver, dans l'attente du vote du budget primitif 2011.

Monsieur MOINET fait observer qu'en tant qu'adjoint chargé des travaux de voirie, il est gâté compte tenu du montant de travaux qui lui est accordé chaque année pour la voirie.

• INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des deux informations suivantes :

- La commission "vie associative" s'est réunie tout à l'heure afin d'examiner une demande de subvention présentée par l'association Festitét'arts pour le festival qu'elle souhaite organiser en 2011. Cette association a sollicité également une subvention Leader et une subvention CRDD. Monsieur le maire explique que, sur le plan procédural, la subvention Leader vient en complément des financements publics. L'association doit donc avoir la décision de la commission avant de pouvoir prétendre à une subvention LEADER dont le montant peut s'élever à 55 %. Toutes les demandes de subvention Leader devant être examinées, en opportunité, à la fin de cette année, l'association doit avoir une idée de la subvention communale qui pourrait lui être accordée. Toutefois, la commission "vie associative" n'est pas tombée d'accord sur le montant de la subvention à attribuer. Monsieur le maire propose de faire un point après la réunion de la commission culture du Pays qui doit avoir lieu la semaine prochaine avant la commission sur le Leader pour savoir si l'association va recevoir une subvention. Monsieur le maire précise que l'un des griefs faits par la commission "vie associative" repose sur le montant du budget du festival. Il lui semble toutefois difficile que la commune ne participe pas, dans des proportions correctes, à un projet organisé sur son territoire.

Monsieur GRANDILLON demande quel est ce montant.

Madame FARRAS, qui a présidé la commission, précise que le coût du festival est de 63 900,00 € sur trois jours. Monsieur le maire souligne que la commune de Marennes est sollicitée à hauteur de 8 000,00 €, la communauté de communes à hauteur de 10 000,00 €. Il rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux était invité à la réunion de cette commission.

Madame RENAUD estime que le montant de 63 900,00 € est énorme pour trois jours de festival.

Monsieur le maire comprend l'interrogation des élus. C'est pourquoi, il est important de connaître la décision des autres financements. Il précise que c'est Madame BAUDIN, maire de Saint-Sornin, qui pilote la commission Pays. Il note toutefois que l'association Festitét'arts s'y prend à l'avance pour boucler son budget. Il souhaite ne pas lui faire perdre du temps pour préparer son festival.

Monsieur NOGUES fait observer qu'il n'a pas vu écrit dans l'ordre du jour de la réunion de la commission "vie associative" la demande de subvention de l'association Festitét'arts. Madame FARRAS souligne que dans l'ordre du jour, la demande de subvention a été inscrite sous l'intitulé "Festival des arts de dire".

Monsieur NOGUES précise qu'il aurait participé à cette réunion s'il avait été noté Festitét'arts sur la convocation.

Madame FARRAS précise que ce dossier a déjà été présenté en mai dernier à la commission.

- Trois jeunes Marennais ont été agressés samedi soir sur le parking du Centre Leclerc. Il s'agit de jeunes Marennais de 15 ans qui se sont retrouvés, après cette agression, avec une interruption temporaire de travail de 1, 4 et 5 jours, selon la gravité des blessures reçues par chacun de ces trois jeunes. Leur famille ont saisi la gendarmerie. Pour le moment, on ne sait pas qui sont les agresseurs et dans quelles conditions cela s'est passé. La gendarmerie va mener son enquête. Le maire a eu des contacts téléphoniques avec la maman de l'un des jeunes, Monsieur DESHAYES avec le père d'un autre jeune. Cette agression sur le parking du Centre Leclerc pose la question des grands espaces privés qui sont sous contrôle unique des propriétaires.

Mme EUSOP signale qu'il se pose le même problème place Chasseloup-Laubat.

Monsieur le maire signale que c'est le domaine public et que c'est donc du ressort de la gendarmerie. Il rappelle qu'un accord a été conclu avec la gendarmerie pour qu'en été, lors de l'organisation de manifestations, le relais soit pris entre la gendarmerie et la police municipale pour assurer au mieux la sécurité.

• QUESTIONS DIVERSES

- Madame EUSOP revient sur l'Office de Tourisme. Elle signale que dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 octobre et dans le bulletin municipal, il est dit que "la mairie va prendre le relais pendant les congés de l'agent". Or, l'Office de Tourisme a été fermé au grand étonnement de la population.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune ne peut pas mettre des agents qui ne connaissent pas le fonctionnement d'un office de tourisme. Les bénévoles de l'Office de Tourisme n'ont, semble-t-il, pas pu prendre le relais pour assurer la vacance du poste d'accueil pendant les congés de l'agent.

Madame EUSOP estime que "prendre le relais" est une expression qui veut tout dire.

Monsieur le maire précise que la commune n'a jamais dit que l'Office de Tourisme serait ouvert mais que l'accueil en mairie prendrait le relais. Il fait observer que, dans le même temps, l'Office de Tourisme de Bourcefranc-Le Chapus était fermé.

Madame EUSOP souligne qu'avec la professionnalisation du tourisme, on ne peut pas mettre des bénévoles. N'importe qui ne parle pas anglais. Les bénévoles ne peuvent pas s'improviser pour accueillir des touristes. Elle estime que l'impact de l'accueil des touristes à l'Office de Tourisme sur Marennes ne doit pas être négligé.

Monsieur le maire souligne que la commune ne néglige pas cet impact, bien au contraire. Il conçoit qu'il est difficile, pour un bénévole, de remplacer un professionnel. Cette question a d'ailleurs été évoquée lors d'une réunion à la Maison du Tourisme.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de deux invitations :

- au vernissage de l'exposition de J. CINQUIN, artiste aubussonnais ;
- au repas des aînés.

Il rappelle que des artistes sont présentés par Marennes Art et Culture à la salle d'exposition jusqu'à samedi.

INFOS PRATIQUES

Le CCAS est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 12h et de 14h à 16h le vendredi.

Vous pouvez le joindre au 05 46 85 75 43 ou par courriel à l'adresse : ccas@ccas-marenes.fr



Les locaux du CCAS, situés au 23 rue Dubois-Meynardie

L'action sociale au service de tous

La mise en place des aides obligatoires et des aides facultatives, l'organisation et l'animation d'ateliers... tels étaient, entre autres, les objectifs de la création en 2008 d'un véritable Centre communal d'action sociale (CCAS).

Un CCAS c'est quoi ?

Un centre communal d'action sociale est avant-tout un établissement qui existe de plein droit dans chaque commune. Il possède une autonomie de gestion, même s'il est rattaché à sa mairie.

Pour remplir la tâche qui lui est impartie, le Centre communal d'action sociale dispose d'un organe de gestion : le conseil d'administration et de moyens propres : un budget autonome et du personnel relevant de son autorité.

La commune qui disposait déjà d'un CCAS en a fait un véritable outil de son action sociale en lui conférant des locaux indépendants (au 23 rue Dubois Meynardie) et un budget correspondant à son champ d'action. Par ailleurs, le CCAS de Marenes s'est doté d'un directeur mais aussi d'un nouvel agent afin d'assurer au mieux les missions qu'il exerce.

Cette mise en conformité et mise en adéquation de la structure par rapport aux textes réglementaires était une réelle nécessité pour coordonner au mieux l'action sociale. Ainsi, il a aussi été rédigé et adopté un projet de services permettant notamment de définir les différentes missions que le CCAS se fixe tout au long de l'année et ses domaines d'intervention.

Ça sert à quoi ?

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il peut développer différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Concrètement, il s'occupe notamment :

- d'animer des ateliers sur la commune,
- d'instruire le Revenu de Solidarité Active (RSA),
- de la mise en place du micro-crédit universel,
- du prêt de mobiliers...

Il offre également la possibilité pour les personnes âgées non mobiles de les transporter et de les accompagner faire leurs courses.



L'atelier cuisine du CCAS

Il aide plus généralement les personnes en difficulté, que ce soit financièrement ou socialement. Il peut s'agir d'une aide sur le long terme comme d'une aide ponctuelle en cas de difficulté passagère.

Par ailleurs, le CCAS s'occupe aussi de l'animation de différents ateliers ouverts à tous et à même de rendre de nombreux services. Parmi ceux que le CCAS anime aujourd'hui, on trouve notamment un atelier Broderie, un atelier Couture, un atelier Bois, un atelier Reliure ; enfin un atelier cuisine, créé depuis l'année passée, fonctionne parfaitement bien.

Des outils mutualisés

Toutes les missions que le CCAS assure aujourd'hui vont bien évidemment être maintenues mais aussi développées et il y a de nombreux axes de travail sur lesquels travailler :

Le CCAS a d'ailleurs déjà entamé certaines actions et notamment dans la mutualisation des idées et des compétences avec les autres CCAS. En effet, c'est une des perspectives les plus rapides à mettre en place mais qui peut se révéler très utile. Coordonner l'action des acteurs sociaux du territoire, c'est permettre une meilleure connaissance des besoins de la population et assurer une meilleure efficacité des services rendus.

C'est d'ailleurs en ce sens que Marenes a participé activement à la création d'une Union départementale des CCAS. Cet organisme permet notamment à Marenes et aux autres communes du département de jouer un rôle auprès des instances à même de conférer au CCAS de nouvelles missions et de leur apporter un soutien financier ou matériel qui leur donnera la possibilité d'augmenter encore davantage leurs activités.

D'autre part, l'adhésion à l'UNCCAS, auquel le CCAS de Marenes a adhéré récemment, lui assure notamment un accès rapide aux textes législatifs en cours, aux nouvelles réformes et lui offre une base d'échange d'expériences sur le plan national.

Et même si le CCAS est déjà très actif, il est prévu d'augmenter encore le nombre de ses missions. C'est par exemple lui qui structure actuellement le plan d'urgence en cas d'événements exceptionnels (comme la tempête Xynthia ou la canicule).

Ce genre de mission, en raison de sa grande connaissance des publics les plus sensibles, fait partie des nouvelles actions que le CCAS met en place au fur et à mesure pour assurer toujours plus de services au public.

EN QUELQUES CHIFFRES

- 13 administrateurs
- Plus de 1000 personnes accueillies chaque année
- 45 000 heures d'aide à domicile
- 36 aides à domicile
- 5 agents administratifs à temps plein
- Environ 1.000.000 euros de budget

Un CIAS, pour quoi faire ?

A l'initiative du CCAS de Marenes et afin de permettre aux communes du canton d'avoir un regard et une prise en compte de leurs avis sur le service d'aide à domicile dont ils bénéficiaient, il a été décidé de mettre en place un CIAS qui permet à chacun d'être acteur sur son territoire.

Ainsi, l'une des activités principales du CIAS est le maintien des personnes âgées à domicile, ce qui existait déjà auparavant. Cela dit, le service rendu a été augmenté. Le CIAS intervient désormais les week-end, permettant ainsi d'assurer une continuité des aides apportées et une plus grande efficacité du service.

Par ailleurs, il n'est pas uniquement question de quantité mais bien aussi de qualité. Par le biais de formations qualifiantes, les agents du CIAS augmentent ainsi la qualité du service offert.

A ce titre, le CIAS du Bassin de Marenes dispose d'une certification AFNOR qui garantit la qualité des services qu'il est amené à rendre.

Cela dit, le CIAS et le CCAS restent des entités bien différentes aux missions bien distinctes.

En bref

Le CCAS de Marenes n'est plus depuis longtemps un bureau de bienfaisance, il est une véritable entreprise de services publics. Et c'est pourquoi, il n'est pas réservé aux personnes en difficulté mais il peut être utile à tous. Il ne s'agit pas pour le CCAS d'être le puits sans fond en faveur des plus démunis mais bien d'assurer des services multiples. Aussi, chacun sait désormais ce qu'est un CCAS, ce à quoi il sert et à quel moment il peut lui être utile. Il reste à ajouter que chaque agent du CCAS est tenu au secret professionnel et que l'accueil, au 23 rue Dubois-Meynardie, est toujours ouvert à ceux qui estimeront avoir besoin des nombreux services qu'il propose.



Bicentenaire du temple de Marennes

Cette année représente une année particulière pour l'édifice qui se hisse sur la place de verdun (place de la poste). En effet, c'est cette année que l'on célèbre les 200 ans de son ouverture au culte protestant le 9 décembre 1810.

Le programme complet des festivités du bicentenaire :

Samedi 27 novembre à 20h30 :

Concert du bicentenaire avec l'ensemble vocal Mosaïque de Rochefort. Entrée gratuite

Dimanche 28 novembre à 10h30 : Culte d'action de grâces avec la participation du pasteur Elian Cuvillier, professeur de théologie à Montpellier.

Samedi 04 décembre à 20h30 : Conférence historique : les protestants du Pays Marennes-Oléron au XIX^{ème} : une minorité dynamique par Nicolas CHAMP, agrégé et docteur en histoire de l'université de Bordeaux 3.

Judi 09 décembre à 17h30 : accueil et visite de l'exposition **A 18h00 :** Commémoration officielle du bicentenaire du temple, sous la présidence de M. VALLET, maire de Marennes et de M. GUILLON, président du conseil presbytéral de l'Eglise réformée des Iles de Saintonge. Verre de l'amitié.

Samedi 11 décembre à 20h30 : Clôture du bicentenaire avec un concert de Gospel -GOSPERA- sous la direction de Nelly SELLIER. Entrée gratuite

Du 29 novembre au 09 décembre : Exposition : La bible, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, en partenariat avec les associations «Bible en Charente-Maritime» et «La Maison de Protestantisme Charentais». Exposition ouverte au public de 15h à 19h et pour les groupes sur rendez-vous. Contact : M. Robert MARTEL au 05 46 96 93 30



Marché de Noël



Le marché de Noël

Cette année encore, «Bouge ton marché» avec le soutien de la commune s'est bien « bougé » pour mettre sur pied un marché de Noël complet, varié et animé le vendredi 10 après-midi et le samedi 11 toute la journée.

En plus des commerçants présents tout au long de l'année (que ce soit le mardi le jeudi ou le samedi) les Marennais auront l'opportunité de découvrir de nombreux autres produits, comme du vin bio, des produits artisanaux d'Afrique du Nord, des lampes artisanales, des éléments de cuisson inox, du chocolat réalisé par un maître chocolatier et de nombreux autres produits.

Par ailleurs, afin d'animer l'intégralité de la place des Halles, l'association a demandé à la commune de bien vouloir installer sur la place deux des cabanes installées place de l'amer et a fait appel à un animateur de rue pour créer l'évènement et attirer un maximum de personnes sous les halles.

En parallèle, une tombola a été organisée avec tous les commerçants adhérents à l'association ajoutant de l'intérêt à la manifestation.

Il faut également noter que le week-end d'après, l'association Force 7, association des commerçants du canton de Marennes, organisera également un marché tout autour de la place Chasseloup-Laubat.

Au vu du succès rencontré par ces deux manifestations auprès des commerçants (il a même fallu refuser certaines demandes) nul doute que ce marché de Noël connaîtra le même engouement auprès des Marennais et de tous ceux qui souhaiteront passer un bon moment en découvrant les nombreux produits présentés.

Philippe Moinet, adjoint à l'urbanisme



Priorité voirie

Fin des travaux de la rue de l'Estran

Les travaux de la rue de l'Estran, entamés le 14 septembre dernier vont s'achever autour du 15 décembre prochain (hors conditions météorologiques impraticables) avec l'aménagement paysager des abords de la voie.

Cette opération complète de création de voie au va très nettement améliorer la circulation des automobilistes et des piétons vers le centre ville de la commune contribuant ainsi à sa redynamisation.

Ces travaux dont le montant total s'élève à 280.000 euros TTC ont notamment constitué en l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité basse tension, de télécommunication, la création des réseaux d'assainissement des eaux pluviales, des eaux usées et du réseau d'eau potable, ainsi que la réalisation de la voie (terrassment puis pose des bordures de trottoirs et des revêtements de surface) et l'aménagement paysager.

Nul doute que cet aménagement de qualité contentera les Marennais amenés à l'emprunter et constitue une avancée supplémentaire dans les objectifs élevés que s'est fixés la municipalité pour l'amélioration de la voirie que ce soit du point de vue de la sécurité comme du confort.



La rue de l'Estran avant et après travaux.

A noter

> Fermeture de la mairie les 24 et 31 décembre après midi.

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 24 et le vendredi 31 après-midi.

> Inscription sur les listes électorales

Rappel :

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales (récemment majeurs ou nouveaux arrivants), doivent le faire à la mairie avant le 31 décembre. Sans cette démarche, il ne sera pas possible de voter pour les prochaines élections : les cantonales qui ont lieu en mars 2011.

Comment faire ?

Il suffit de se présenter à l'accueil de la mairie muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'accueil de la mairie, au 05 46 85 25 55 ou par courriel à mairie@marennes.fr

En direct de la médiathèque :

Voici les animations prévues à la médiathèque pour le mois de décembre :

- Du 30/11 au 12/12 : exposition 4 saisons à la maison de retraite (expo photo co-organisée par le CLIC Oléron).
- Le 1er décembre à 10h30 : heure du conte : « l'arbre »
- Le 7 décembre à 9h30 : bébés lecteurs « Noël »
- Le 14 décembre à 9h30 : bébés lecteurs « Noël ».

Calendrier des Manifestations Décembre

Du 27/11 au 11/12/2010

Bicentenaire du Temple
(voir article page 4)

Du 03 au 05/12/2010

Téléthon

Centre d'Animation et de Loisirs
Le 05/12/2010 à partir de 14h30

Loto du foot

Organisé par l'USM
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05 46 85 24 88

Le 05/12/2010 de 10h à 18h

Marché de Noël

Association Equinoxe
Hôpital de Marennes
Tél : 05 46 85 01 38

Du 07 au 17/12/2010

Planning des accompagnements d'éveil

Ouvert à tout enfant de 0 à 3 ans
Présenté par 1,2, 3 éveil
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 85 21 90

Le 08/12/2010 de 8h à 13h

Don du sang

Donneurs de sang bénévoles
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 85 24 88

Le 09/12/2010 à 20h30

Théâtre : «Potiche»

Cinéma l'Estran
Organisé par Marennes Art et Culture
Tél : 05 46 85 21 41

Du 10 au 11/12/2010

Marché de Noël

Vendredi après midi et samedi toute la journée
Association « Bouge ton Marché »
Place des Halles
Tél : 05 46 85 04 36

Le 11/12/2010 à 20h30

Loto du foot

Organisé par l'ASPT
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05 46 85 31 57

Le 12/12/2010 à partir de 15h

Thé dansant

Animé par Christian.
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 02 26 96

Le 15/12/2010 à 16h

Spectacle de Noël

Centre d'Animation et de Loisirs
A l'issue du spectacle, distribution de friandises en présence du Père Noël.

Comité des fêtes
Tél : 05 46 85 37 46

Le 18/12/2010 à 15h

Connaissance du monde : «L'Evereste»

L'Estran
Organisé par Marennes Art et Culture
Tél : 05 46 85 21 41

Le 18/12/2010 à 21h

Loto. Association DCAL

Centre d'animation et de loisirs
Tél : 06 11 13 91 51

Le 18/12/2010

Marché de Noël

Place Chasseloup-Laubat
Tél : 05 46 85 76 32

Le 19/12/2010 à 14h30

Loto de l'avenir de Marennes

Harmonie « L'avenir de Marennes »
Cinéma l'Estran
Tél : 05 46 85 21 41

Le 26/12/2010 à partir de 15h

Thé dansant

Centre d'animation et de loisirs
Organisé par Christian
Tél : 05 46 02 26 96

Le 31/12/2010 de 22h à 5h

Reveillon dansant

Organisé par Christian
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05 46 97 12 00



Ça se passera à Marennes